

IRDA Paris

Rapport d'activité 2021-2022

1. Présentation de l'IRDA Paris

L'Institut de Recherche en Droit des Affaires de Paris (IRDA Paris) a été créé en 1998. Il est dirigé depuis septembre 2019 par le professeur France Drummond.

L'IRDA Paris est une équipe d'accueil pour les doctorants qui réalisent leur thèse dans les différents domaines du droit des affaires. Il regroupait, en septembre 2021, cinquante-quatre doctorants.

L'IRDA Paris est aussi un laboratoire de recherche de l'Université qui a vocation à susciter, organiser, et diffuser des travaux de recherche sur les grandes questions relevant du droit des affaires. À ce titre, l'Institut a développé une activité scientifique dense tout au long de l'année. Celle-ci sera renforcée en 2022-2023.

Depuis septembre 2021, un poste de secrétaire général de l'IRDA a été créé. Il était occupé en 2021-2022 par Thiphaine Saupin ; suite à son recrutement en qualité de Maître de conférences à l'Université CY Cergy Université, Thibaut Duchesne, doctorant de l'IRDA qui soutiendra sa thèse en novembre 2022, a pris sa relève au 1^{er} septembre 2022.

Par ailleurs, depuis septembre 2021, un bureau a été mis à la disposition de l'IRDA ; il s'agit du bureau M13, situé au centre Panthéon, escalier M, 2^{ème} étage, proche de la salle de l'IRDA, salle de travail jouxtant la salle de droit commercial.

	2021-2022	2022-2023
Nombre de chercheurs	13 dont 10 Pr et 3 MCF	15 dont 11 Pr et 4 MCF
Personnel administratif	1 contractuel	<i>Idem</i>
Locaux	Salle de l'IRDA (20m ²) + un bureau (M13 Centre Panthéon)	<i>Idem</i>
Nombre de doctorants	54	NC à ce jour
Statut des doctorants	3 ATER 6 contrats doctoraux en cours 2 CIFRE	4 ATER 6 contrats doctoraux en cours 2 CIFRE et 2 en cours de validation
Suivi des doctorants	1 recrutement MCF	NC à ce jour
Nombre de soutenances	6	NC à ce jour

2. L'activité scientifique de l'IRDA Paris

Depuis septembre 2019, l'IRDA Paris propose diverses manifestations scientifiques. Si celles-ci ont été freinées lors de la crise liée à la pandémie de COVID-19, l'année universitaire 2021-2022 a permis la reprise des activités et la mise en place de plusieurs projets de recherche collective.

2.1. Les publications des membres de l'IRDA

La liste des publications individuelles des membres de l'IRDA (articles et ouvrages) est disponible sur le site internet de l'IRDA dans la rubrique « [Publications individuelles](#) ».

2.2. Les thèses soutenues

Pendant l'année universitaire 2021-2022, six thèses ont été soutenues à l'IRDA :

- Viet anh thai Do, *Les principes directeurs du droit vietnamien de la faillite : étude comparative avec le droit français*, dir. A. Ghozi, 24 sept. 2021
 - Monica Rodriguez, *Les dérivés financiers au lendemain de la crise financière de 2008*, dir. F. Drummond, 28 sept. 2021
 - Thiphaine Saupin, *Les sources du droit des sociétés*, dir. H. Synvet, 14 oct. 2021
 - Louis-Marie Savatier, *Les sanctions en droit des sociétés*, dir. H. Synvet, 23 nov. 2021
 - Anne-Sophie Korb, *La lutte contre la corruption transnationale, étude à partir des pays émergents d'Amérique latine*, dir. A. Gaudemet, 13 déc. 2021
 - Jalal Elmir, *Le secret bancaire : une institution en déclin*, dir. A. Gaudemet, 21 janv. 2022
- > [En savoir plus](#)

2.3. Les manifestations scientifiques

En 2021-2022, l'IRDA Paris a proposé différentes manifestations scientifiques :

- Les Rendez-vous de l'IRDA (*tout public*)
- Les séminaires doctoraux (*à l'intention des doctorants*)
- Les déjeuners internationaux (*à l'intention des doctorants*)
- Les présentations de thèse (*tout public*)
- Le colloque de l'IRDA (*tout public*)
- Les ateliers de réflexion M2/doctorants (*à l'intention des M2 recherche et des doctorants*)

2.3.1. Les Rendez-vous de l'IRDA

Les Rendez-vous de l'IRDA ont débuté en décembre 2019. Lors de ces Rendez-vous, une personnalité est invitée à exposer pendant trente à quarante minutes une question d'actualité relevant de son domaine d'expertise avant que s'ouvre un débat auquel participent, au premier chef, les doctorants de l'IRDA. Ces Rendez-vous sont toutefois ouverts au public. Ils ont lieu en salle de l'IRDA et sont diffusés en visioconférence.

Durant l'année universitaire 2021-2022, six Rendez-vous de l'IRDA ont eu lieu portant sur les thèmes suivants :

- « La réforme du droit des sûretés », par Antoine Gouëzel, Professeur à l'Université de Rennes 1 (20 octobre 2021)
- « Droit des affaires et droits de l'Homme », par François-Guy Trébulle, Professeur à l'École de droit de la Sorbonne (22 novembre 2021)
- « La réforme des procédures collectives », par Clément Favre-Rochex, Maître de conférences à l'Université Paris Panthéon-Assas (15 décembre 2021)
- « La réception des SPAC par le droit français », par Hugo Nadjar, Doctorant de l'IRDA Paris et Secrétaire général de commission du Club des juristes sur les SPAC (7 février 2022)
- « Regards croisés sur la transposition de la directive Lanceurs d'alerte », par plusieurs membres de l'IRDA Paris et du laboratoire de droit social de l'Université Paris Panthéon-Assas (10 mai 2022)
- « Regards croisés sur l'entreprise sociale », par Jérôme Chacornac, Maître de conférences à l'Université Paris Panthéon-Assas et Chloé Le Coq, Professeur à l'Université Paris Panthéon-Assas, membre du CRED (19 mai 2022). Ce rendez-vous était ouvert aux doctorants du CRED qui ont été nombreux à y participer.

Les Rendez-vous de l'IRDA seront reconduits en 2022-2023. Trois nouveaux thèmes ont déjà été arrêtés : le nouveau statut de l'entrepreneur individuel ; enjeux et portée de la transposition de la directive CSRD ; le *Digital Market Act*.

Ils seront doublés de « Rendez-vous des doctorants » qui permettront à ceux qui le souhaitent de présenter, dans un cadre plus resserré, en présence uniquement des membres de l'IRDA Paris, des questions sur lesquelles ils travaillent et de confronter leurs idées avec les membres présents du laboratoire. Un premier rendez-vous est déjà prévu le 26 octobre 2022 ; il sera animé par Matthieu Bessouet, et portera sur le thème des « actifs numériques ».

> [En savoir plus](#)

2.3.2. Les séminaires doctoraux

L'IRDA Paris a mis en place un cycle de séminaires doctoraux à compter de septembre 2021. Cinq séminaires ont eu lieu autour de la question « Qu'est-ce qu'une bonne thèse de droit commercial ? ».

Des personnalités différentes sont venues partager avec les doctorants de l'IRDA Paris leur point de vue nourri de leur expérience :

- « Le point de vue du jeune docteur », par Jean-Baptiste Barbiéri, Maître de conférences à l'Université Paris Panthéon-Assas (28 octobre 2021)
- « Le point de vue du directeur de thèse », par Antoine Gaudemet, Professeur à l'Université Paris Panthéon-Assas (16 novembre 2021)
- « La thèse et la qualification », par Arnaud Martinon, Professeur à l'Université Paris Panthéon-Assas et Président de la Section 01 du CNU et Marie Caffin-Moi, Professeur à l'Université CY Cergy Université, membre de la Section 01 du CNU (7 décembre 2021)
- « La thèse et l'agrégation », par Caroline Coupet, Professeur à l'Université Paris Panthéon-Assas et membre du dernier jury d'agrégation de droit privé et sciences criminelles (18 janvier 2022)

- « La thèse hors les murs », par Maxime Galland, avocat KPMG et ancien Directeur de la Division Expertise Juridique et Internationale de la Direction des Enquêtes et des Contrôles de l'AMF et Nicolas Spitz, fondateur et associé du cabinet d'avocats Spitz, Poulle, Kannan (10 février 2022).

En 2022-2023, ce cycle sera reconduit. Afin d'éviter un effet de répétition, les intervenants seront renouvelés et de nouveaux thèmes seront proposés, notamment un séminaire portant sur la technique de cassation afin de consolider l'analyse par les doctorants des arrêts de la Cour de cassation. Ce séminaire sera assuré par Jean-Pierre Remery, conseiller doyen à la Cour de cassation, le 17 janvier 2023.

> [En savoir plus](#)

2.3.3. *Les déjeuners internationaux*

Les déjeuners internationaux ont été organisés à partir de la rentrée 2021. Ils sont destinés aux doctorants de l'IRDA Paris. Durant ces déjeuners, un professeur en séjour à l'Université Panthéon-Assas, vient présenter, le plus souvent en anglais, un sujet d'actualité en droit des affaires.

Cinq déjeuners internationaux ont eu lieu entre octobre 2021 et avril 2022. Plusieurs professeurs de différents horizons sont intervenus :

- G. T. Petursson, Professeur à la Reykjavik University, le 8 octobre 2021 (Liberté d'entreprendre et droit de propriété – JP CJUE)
- G. Bell, Professeur à la National University of Singapore, le 26 novembre 2021 (Arbitrage et nouvelles Cours commerciales internationales)
- B. McFarlane, Professeur au Saint John's College, Oxford University, le 25 février 2022 (Rôle de l'Equity en droit commercial)
- D. Snyder, Professeur au Washington College of Law, le 11 mars 2022 (Droit des contrats et chaînes d'approvisionnement durables)
- G. Baars, Professeur à la City Law School of University of London, le 21 avril 2022 (Responsabilité des entreprises)

Ces déjeuners seront maintenus durant l'année 2022-2023. De nouveaux professeurs invités pourront intervenir sur les thèmes qu'ils auront choisi, toujours en lien avec le droit des affaires. Un premier déjeuner est d'ores-et-déjà prévu le 31 octobre autour du professeur Frederico Pernazza sur le sujet suivant : « *Digitalization of companies and European company law* ».

> [En savoir plus](#)

2.3.4. *Les présentations de thèse*

Les présentations de thèse ont été organisées dès 2019. Elles permettent aux jeunes docteurs, lors de conférences ouvertes à un large public, de présenter leur thèse, d'expliquer le choix de leur sujet, leurs hypothèses de travail, leur démarche, et de présenter leurs propositions.

La présentation est suivie d'un débat auquel participent des universitaires, des doctorants, des étudiants de troisième cycle, mais aussi des praticiens intéressés par le sujet. Ce débat permet au jeune docteur d'éprouver la pertinence de ses propositions et de se confronter à la discussion.

Durant l'année universitaire 2021-2022, trois thèses ont fait l'objet d'une présentation :

- *Les sources du droit des sociétés* par Thiphaine Saupin (16 février 2022)

- *Les sanctions en droit des sociétés* par Louis-Marie Savatier (21 mars 2022)
- *Marché et instruments financiers en droit international privé* par Augustin Gridel (11 avril 2022)

Les présentations de thèse sont un rendez-vous incontournable de l'année universitaire et un exercice précieux pour les jeunes docteurs. Afin d'assurer une large diffusion de ces travaux de recherche, ces manifestations auront lieu en 2022-2023 également en visioconférence et la communication les annonçant sera amplifiée.

> [En savoir plus](#)

2.3.5. *Le colloque de l'IRDA*

Le premier colloque organisé par l'IRDA Paris a eu lieu le 14 juin 2022. D'envergure internationale, il portait sur « *Les transformations européennes du droit des sociétés* » et a réuni près de cent-cinquante personnes autour de personnalités françaises et étrangères. Les actes du colloque seront publiés en 2023 aux Éditions Panthéon-Assas.

Le sujet du prochain colloque qui sera organisé en 2023 par l'IRDA Paris a déjà été arrêté. Il dressera, sous la direction scientifique des Professeurs Marie-Laure Coquelet et Marie-Hélène Monsérié-Bon, un « Premier bilan de l'application de l'ordonnance du 15 septembre 2021 » et sera l'occasion de faire venir dans notre université de nombreux professionnels de la restructuration et de présenter le nouveau Master Techniques de restructuration des entreprises en difficulté (TRED).

> [En savoir plus](#)

2.3.6. *Les ateliers de réflexion M2/doctorants*

Afin de préparer au mieux les étudiants du M2 Recherche Droit des affaires au colloque portant sur les transformations européennes du droit des sociétés, des ateliers de réflexion ont été organisés autour des thèmes abordés lors du colloque. Ces ateliers ont été l'occasion pour les étudiants et les doctorants de travailler ensemble, chaque équipe étant chargée de présenter les différents thèmes puis d'en débattre.

Cinq ateliers ont eu lieu de janvier à juin 2022, traitant des thèmes suivants :

- L'instauration d'un devoir de vigilance européen est-il utile en France ?
- La gouvernance durable
- La mobilité des sociétés
- Les règles substantielles et les sociétés cotées
- L'influence du droit européen de l'insolvabilité sur le droit des sociétés
- L'influence du droit comptable européen sur le droit des sociétés
- L'influence du droit bancaire européen sur le droit des sociétés
- L'influence du droit répressif européen sur le droit des sociétés

Afin de préparer le colloque qui aura lieu en 2023, ces ateliers seront à nouveau mis en place à compter de janvier 2023.

2.4. La recherche collective

L'IRDA Paris a mené plusieurs projets de recherche collective durant l'année 2021-2022 :

- *Commentaire de la Directive Droit des actionnaires (SRD 2)*, dir. et coordination, Caroline Coupet et Matthieu Buchberger (IRDA Paris). L'ouvrage, de plus de 400 pages, regroupe les contributions d'auteurs français et étrangers dont Marie-Laure Coquelet, France Drummond et Marie-Hélène Monsérié-Bon. Il sera publié aux éditions Bruylant avant la fin de l'année 2022.
- *Rapport sur les dispositifs RSE applicables aux grandes entreprises*. Dans la perspective de la publication de la Directive CSRD, et à la demande du Haut comité juridique de la place financière de Paris (HCJP) saisi par la Chancellerie, un groupe de travail de l'IRDA (France Drummond, Jean-Baptiste Barbièri et Thiphaine Saupin, avec le concours de Rodolphe Eugène et d'Augustin Gridel) a réalisé un *état des lieux des dispositifs* de signalement, de prévention et de transparence relatifs aux risques extra-financiers des grandes entreprises et formulé des *recommandations en vue de la transposition de la Directive*. Leur rapport a été diffusé par le HCJP et publié sur le site internet de l'IRDA.
- *Regards croisés sur la loi de transposition de la Directive Lanceurs d'alerte*. Un dossier portant sur la transposition de la nouvelle directive Lanceurs d'alerte a été publié dans la revue Semaine juridique, édition Entreprise et Affaires, du 16 juin 2022. Ce dossier regroupe plusieurs contributions tant de membres de l'IRDA Paris que de membres du laboratoire de droit social ; il a été l'occasion d'une recherche interdisciplinaire.

De nouveaux projets de recherche collective seront développés durant l'année 2022-2023 :

- *Réponse à l'appel à projet Emergence(s)*. L'IRDA Paris a répondu à l'appel à projet Emergence(s) lancé par la Ville de Paris. Le but est d'obtenir un financement afin de mener un projet de recherche d'envergure sur une modernisation du droit des sociétés. La réponse à la candidature de l'IRDA Paris, portée par Caroline Coupet, est attendue en novembre 2022.
- *Lancement du groupe de recherche sur la crypto-actifs*. Un projet de recherche portant sur les cryptoactifs a été lancé en septembre 2022 ; il réunit plusieurs membres de l'IRDA Paris ainsi que des membres d'autres laboratoires de l'université.

> [En savoir plus](#)

3. Autres actions d'accompagnement des doctorants

L'IRDA constitue progressivement un *fonds documentaire spécialisé* en droit européen des affaires et droits étrangers, afin de répondre aux besoins des doctorants.

Le laboratoire participe aussi au *financement de la mobilité « scientifique »* des doctorants (défraiement plafonné pour participation à des manifestations scientifiques).

4. La communication de l'IRDA Paris

L'IRDA s'est doté d'un [site Internet](#) en septembre 2021. Le site est tenu à jour quasi-quotidiennement. Il annonce les différentes manifestations, relaye les publications de ses membres, rend compte de toutes les manifestations scientifiques, comporte l'ensemble des informations utiles aux doctorants.

L'IRDA a également [une page LinkedIn](#) sur laquelle les actualités du laboratoire sont relayées afin d'être diffusées à un public plus large.

À compter d'octobre 2023 une **lettre d'information trimestrielle** sera diffusée par mail.

* * *

*